

Sources : Syndicat Mixte de l'Horn, Communauté de communes Val de Vienne

Synthèse générale

Évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire- Bretagne

Mars 2023

Auteurs :

Yann Le Bihen (SCE)
Benoit Simon (Planète Publique)
Médhi Beaugendre (Planète Publique)

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	2
1.1	Contexte et objectifs de l'évaluation	2
1.2	Les territoires d'études	2
1.3	Méthodologie	3
2	LES CONSTATS SUR LES RELATIONS ENTRE ACTIONS ENGAGÉES ET IMPACT SUR LA QUALITÉ DES EAUX	5
2.1	L'impact des actions vis-à-vis des résultats attendus sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	5
2.2	La cohérence et la complémentarité entre les différentes politiques, démarches, outils techniques, financiers et réglementaires de gestion de l'eau à l'échelle des territoires	11
2.3	La contribution de la gouvernance, de l'animation et de la communication dans les résultats obtenus	13
2.4	Synthèse	15
3	LES LIMITES ET LES DIFFICULTÉS DE L'EXERCICE	17
3.1	Des limites techniques liées à la complexité de fonctionnement des milieux aquatiques	17
3.2	L'inertie de réponse des milieux qui limite la visibilité des résultats des actions les plus récentes	17
3.3	La disponibilité et l'accessibilité des données	18
3.4	Vision globale et vision locale	19
3.5	Les échelles d'intervention	19
4	RECOMMANDATIONS	20

1 PRÉAMBULE

1.1 Contexte et objectifs de l'évaluation

La gestion de l'eau constitue un enjeu transversal. Elle concerne les différentes composantes des territoires, et se situe ainsi à la croisée de nombreuses politiques locales : milieux aquatiques, eau potable, assainissement des eaux usées, aménagement du territoire, biodiversité, loisirs, alimentation, etc. Le fonctionnement du cycle de l'eau et des milieux aquatiques est lui-même complexe, et répond à des facteurs et composantes multiples à l'échelle des bassins-versants.

L'impact des démarches consacrées à l'amélioration de la qualité de l'eau, et de l'association de ces dernières, reste ainsi difficile à apprécier.

En tant que partenaire technique et financier de ces démarches locales, l'agence de l'eau Loire-Bretagne souhaite évaluer leur impact, apprécier la pertinence de ses interventions et leur cohérence vis-à-vis des autres outils constitutifs de la politique de l'eau.

1.2 Les territoires d'études

Dans un premier temps, les 5 territoires suivants ont été étudiés :

- + Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)
- + Dore (Puy-de-Dôme)
- + Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)
- + Clouère (Vienne)
- + Vie et Jaunay (Vendée)

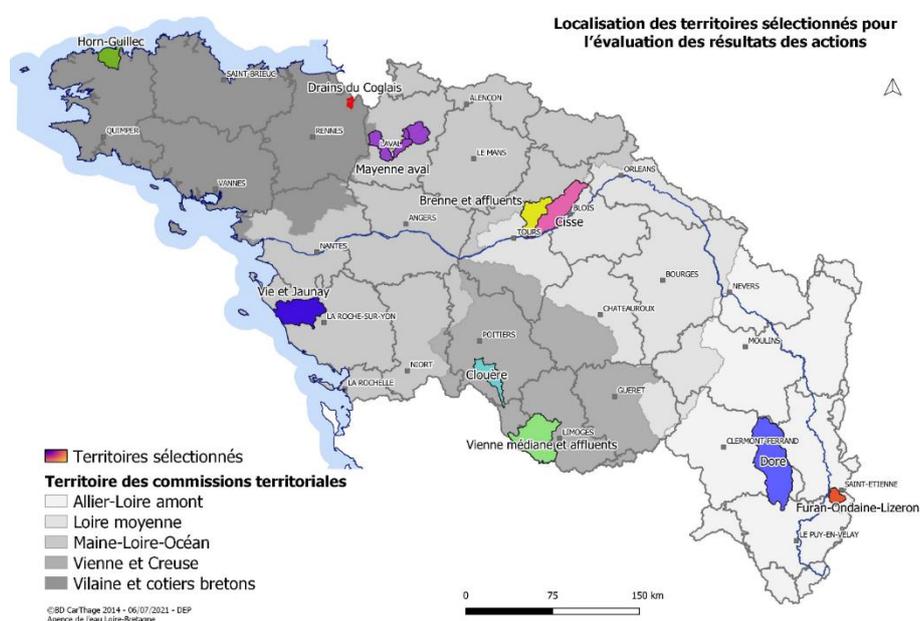


Figure 1 – Localisation des territoires d'étude (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Pour faciliter l'accès aux données nécessaires, les territoires d'études ont été choisis à l'échelle de contrats territoriaux de bassin, ayant fait l'objet de bilans récents. L'évaluation ne se limite cependant pas au champ de ces contrats et vise à apprécier l'impact et l'efficacité de l'ensemble des démarches et outils mobilisés sur un même territoire.

1.3 Méthodologie

L'évaluation de chaque territoire a été réalisée en deux étapes :

- + une première phase de collecte et d'analyse des données relatives aux actions engagées, à l'évolution des pressions et de la qualité des eaux ;
- + une seconde phase de mise en perspective, plus « qualitative », des facteurs explicatifs des relations entre les actions menées et l'impact observé sur les pressions et la qualité des eaux.

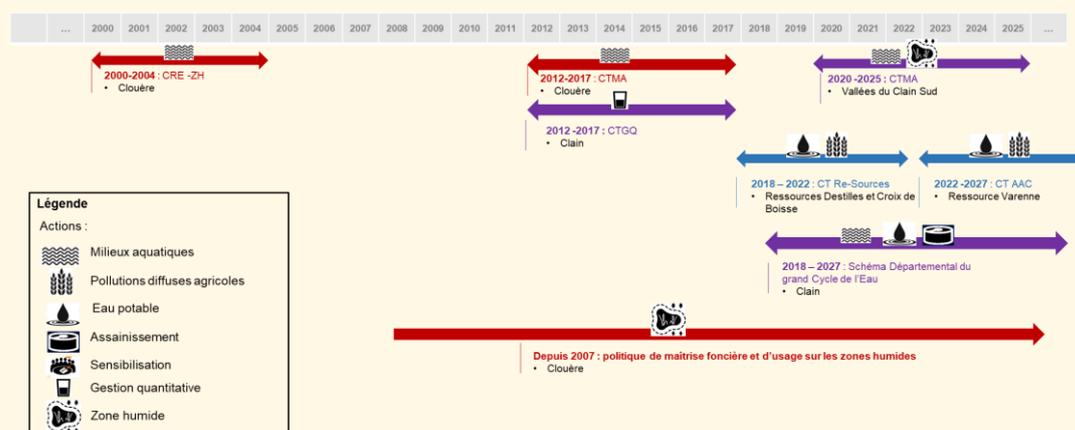
Diagnostic technique « actions – pressions – qualité des eaux »

Cette première étape a consisté à recenser et collecter les différentes informations disponibles à l'échelle de chaque territoire d'étude. Les données déjà centralisées par les services de l'agence ont été mobilisées, et complétées par des données complétées auprès des acteurs locaux (syndicats de bassin versant, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, services de l'Etat, etc.). Ces informations ont permis de décrire, dans la limite des données disponibles :

- les **actions** engagées aux cours des 10 dernières années (nature, localisation, quantité, etc.) ;
- l'évolution des **pressions** (indicateurs locaux) ;
- l'évolution de la **qualité de l'eau et des milieux aquatiques** (suivi directive cadre sur l'eau, suivis locaux...).

Les relations entre ces dernières ont été appréciées par analyse croisée de ces données, avec une mise en perspective au regard des informations générales sur le contexte local, et par le biais de premiers échanges avec les acteurs locaux.

Exemple de reconstitution de l'historique des programmes d'actions sur le bassin de la Clouère



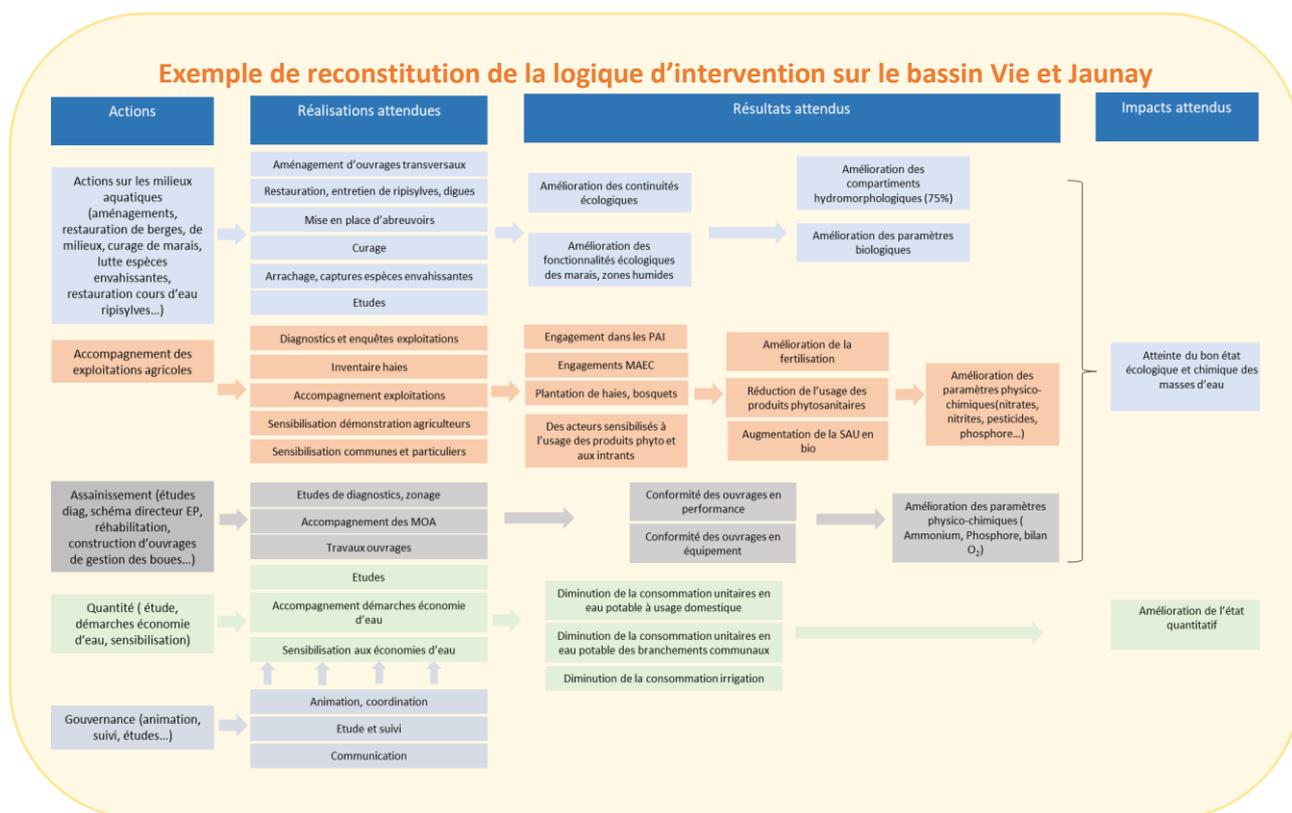
Volet évaluatif

L'évaluation des actions consacrées à la qualité des eaux et des milieux aquatiques a été structurée autour de trois questions évaluatives :

- 1 Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints/ Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?
- 2 Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?

3 Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

Les réponses ont été construites à partir du diagnostic établi dans un premier temps, de la reconstitution de la logique d'intervention à l'échelle de chaque territoire et de la réalisation d'entretiens avec les principales parties prenantes de ces derniers (syndicats de bassin, EPCI-FP, chambres d'agriculture, fédérations de pêche, départements, régions, services de l'Etat, etc.).



Ces constats évaluatifs ont permis de définir des recommandations pour améliorer l'articulation et l'efficacité des actions pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur la base des 5 territoires étudiés. Ces recommandations portent sur l'approche globale à l'échelle des territoires, en précisant, le cas échéant, comment elles peuvent se traduire dans le cadre du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.



Les constats techniques et évaluatifs, ainsi que les pistes de recommandations ont été partagés et discutés avec les acteurs locaux, dans le cadre de comités de pilotage consacrés individuellement à chaque territoire d'étude. Une première série de comités de pilotage locaux a ainsi été animée à l'issue de la phase de « diagnostic technique ». Une seconde a été consacrée à la restitution de la phase évaluative. Le comité de pilotage général réuni à la suite de ces comités locaux a permis de partager et valider les constats et les propositions de manière globale et transversale.

2 LES CONSTATS SUR LES RELATIONS ENTRE ACTIONS ENGAGÉES ET IMPACT SUR LA QUALITÉ DES EAUX

2.1 L'impact des actions vis-à-vis des résultats attendus sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

UN SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PRESSIONS DANS LES CONTRATS QUI DEMEURE RÉCENT, LIMITANT L'ANALYSE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

Les programmes engagés établissent précisément les objectifs visés et les plans d'actions pour les atteindre. Les indicateurs de résultats sont cependant insuffisamment développés dans les premières générations de programmes d'actions, pour apprécier localement l'impact et l'atteinte des objectifs visés. L'avancement des programmes est le plus souvent apprécié au regard du taux de réalisation des actions et du suivi d'indicateurs de qualité des milieux. Les premières générations de programmes n'incluaient pas d'échelon d'analyse intermédiaire, permettant en particulier de suivre l'évolution des pressions, comme sur les bassins de la Clouère, Cisse, Dore, Vie et Jaunay par exemple. Ce suivi des résultats au travers des pressions apparaît nécessaire pour mieux observer l'impact des actions, lorsque les indicateurs d'impacts sont peu sensibles localement ou montrent une inertie trop grande.

L'intégration d'indicateurs de résultats commence à se structurer avec la troisième génération de contrat, mais elle n'est pas systématique à l'ensemble des volets thématiques (exemple : bassin Vie et Jaunay).

Exemple d'indicateurs de suivi de l'évolution de la pression (résultats) mis en place pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin Vie et Jaunay

Catégorie	Indicateurs
Fertilisation	Azote total épandu (kg N/ha)
	Apport total d'azote sur maïs sec (kg N/ha)
	Bilan CORPEN azoté (kg N/ha)
	Bilan CORPEN phosphoré (kg P2O5/ha)
	Amélioration des pratiques de fertilisation
Phytosanitaire	IFT herbicide maïs
	IFT herbicide céréales
	IFT herbicide sur la SAU
	Pourcentage de SAU traitée au glyphosate
	Amélioration de la classe phytos
Agriculture biologique	Amélioration de la classe globale
	SAU en agriculture biologique (% SAU AB/SAU totale)

Sur la base des indicateurs ainsi mis en place, les rapports annuels et les bilans établis s'inscrivent plutôt dans une logique de rapportage et de justification des moyens mobilisés pour atteindre les objectifs, sans nécessairement réinterroger la stratégie globale des interventions déployées.

En conséquence la capitalisation des données d'évolution des pressions reste peu développée à ce stade sur les territoires étudiés, à l'exception des Drains du Coglais, et dans une moindre mesure sur le bassin Vie et Jaunay. Ce constat est lié à plusieurs facteurs :

- + une évolution des structures porteuses qui induit un manque d'historique et de continuité dans le suivi des indicateurs ;
- + une multiplicité des programmes et des maîtres d'ouvrage qui se traduit par une dispersion des données et un défaut de vision globale ;
- + un processus de suivi, de partage et de synthèse insuffisamment anticipé et concerté entre les différentes parties prenantes ;
- + des dispositifs de suivi trop complexes, avec un nombre d'indicateurs trop importants ou des indicateurs techniquement difficiles à renseigner et/ou trop chronophages pour les équipes en place.

DES PRESSIONS AGRICOLES QUI ÉVOLUENT PEU DANS LE TEMPS, UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE QUI MONTRE SES LIMITES

Les démarches consacrées à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole se sont essentiellement appuyées sur une approche incitative et volontaire dans le cadre des programmes engagés au cours de ces dernières années. Cette approche ne se traduit pas par une évolution des pressions significative, qui s'explique notamment par des niveaux de réalisation limités (faible part des exploitants agricoles s'engageant dans les démarches, ambition limitée des actions mises en œuvre).

Les interventions agricoles consistent essentiellement à mettre en place un accompagnement technique qui est confronté à plusieurs limites :

- + un niveau d'ambition des actions déployées (mesures agroenvironnementales climatiques, plans d'actions individuels...) qui reste insuffisant malgré l'antériorité des programmes et des dynamiques partenariales ;
- + des actions agricoles qui s'inscrivent davantage dans une logique d'optimisation des pratiques actuelles, plutôt que dans une logique de changement des systèmes de production plus favorables à la qualité de l'eau (productions à bas niveaux d'intrants) ;
- + une logique d'efficacité difficile à traduire au regard du caractère volontaire des actions déployées qui a ses limites, et du recours restreint aux outils réglementaires (Zones Soumises à Contraintes Environnementales...);
- + un accompagnement technique qui ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des réalités économiques et sociologiques des exploitations qui sont également des facteurs à considérer dans l'optique d'une évolution des pratiques agricoles, et à intégrer dans le cadre de politiques plus larges.

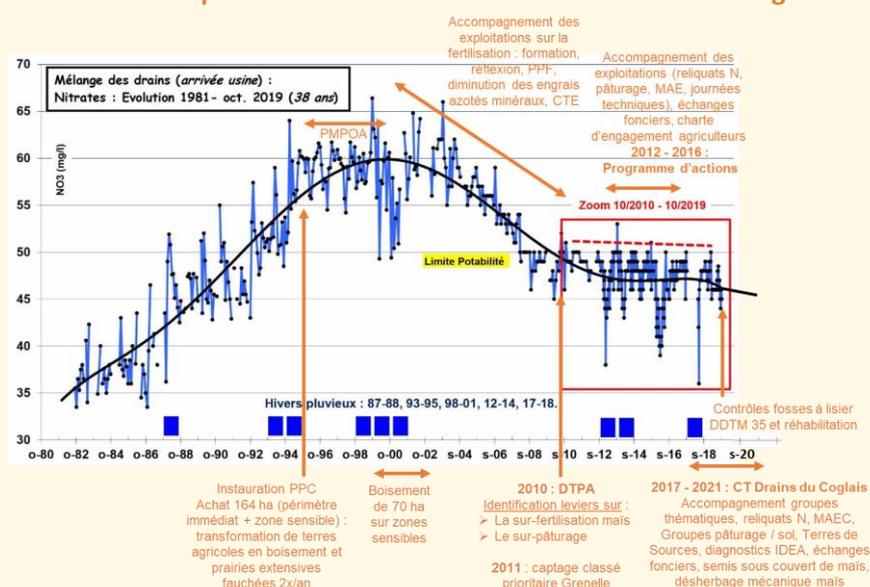
L'EXEMPLE DES DRAINS DU COGLAIS : UNE APPROCHE TERRITORIALE, TRANSVERSALE COMBINANT DÉMARCHES VOLONTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES QUI PERMET D'ENTREVOIR DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

L'impact des actions est clairement mis en évidence sur les bassins des Drains du Coglais. Cette observation de résultats significatifs, comparativement à d'autres territoires, peut s'expliquer par :

- + un territoire limité en termes d'étendue géographique,
- + des enjeux forts vis-à-vis de l'alimentation en eau potable de la métropole de Rennes, et donc fédérateurs auprès des différents acteurs locaux,
- + des enjeux et des démarches très ciblés sur la réduction des pollutions vis-à-vis des nitrates,
- + un volet réglementaire (dispositif ZSCE) qui paraît déterminant pour inscrire les actions déployées dans une logique de suivi des actions, des pressions et des impacts pour piloter l'action,

- + une logique d'accompagnement territorial en plus du levier réglementaire qui paraît indispensable à la bonne acceptation des contraintes imposées,
- + une approche transversale et territoriale qui permet de sortir d'un accompagnement agricole exclusif et de repositionner l'agriculture dans le cadre d'un « projet de territoire », en lien avec les autres politiques locales,
- + la mobilisation plusieurs leviers pour soutenir l'évolution des pratiques et systèmes agricoles : gestion foncière, transmission agricole, développement de filières agricoles adaptées, etc.

Exemple de comparaison établie entre la séquence des programmes d'actions et la chronique de suivi de la qualité de eaux sur les bassins des Drains du Coglais



UNE DIMINUTION DES PRESSIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES LIÉE À DES ACTIONS HISTORIQUES SUR CETTE THÉMATIQUE ET À UN RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE DES STRUCTURES PORTEUSES

Le volet « milieux aquatiques » fait partie des thématiques les plus développées sur les territoires, à l'exception des bassins des Drains du Coglais. Ce volet bénéficie en effet d'une antériorité importante au sein des programmes de bassin historiquement engagés. Les volets « pollutions diffuses » ou « gestion quantitative » se sont souvent greffés à des démarches qui était précédemment exclusivement consacrées à l'entretien et à la restauration physique des milieux aquatiques. Ces actions bénéficient dans certains cas d'un historique de réalisation de plus de 15 ans.

Les actions déployées apparaissent pertinentes et efficaces, s'accordant aux enjeux diagnostiqués au préalable sur le terrain. Les indicateurs de pression mobilisés, dont les résultats observés selon la méthode REH (Réseau d'Évaluation des Habitats), montrent des évolutions positives significatives, comme sur les bassins de Vie et Jaunay, de la Cisse et de la Clouère par exemple.

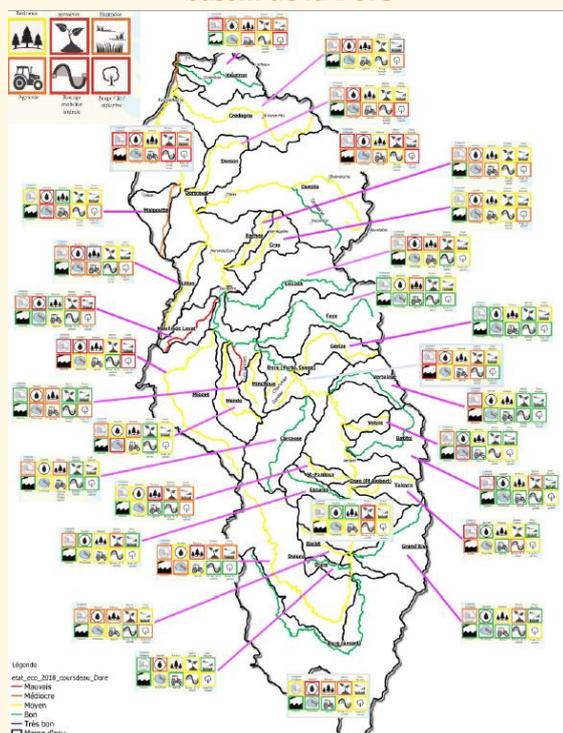
Plusieurs territoires ont procédé à une réorganisation des syndicats (fusions), auxquels ont été transférés, à partir de 2018, la compétence reconnue de gestion des milieux aquatiques (GEMA). Cela a renforcé la légitimité de ces structures, et leur expertise technique. Aux dires des acteurs dans les territoires concernés, ces changements se sont opérés sans perdre la proximité de terrain qui faisait la force des structures initiales.

L'impact des travaux, directement observable sur les sites concernés, participe à la reconnaissance et à la légitimité de ces actions et des moyens qui y sont consacrés, auprès des acteurs locaux et des décideurs. Par opposition avec les actions et moyens consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses par exemple, dont les impacts sont plus difficilement observables.

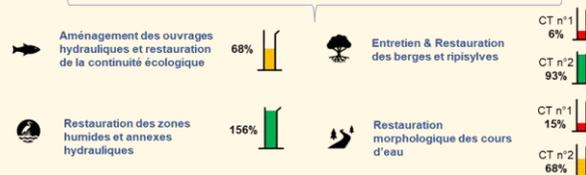
MAIS DES INTERVENTIONS QUI RESTENT INSUFFISAMMENT ÉTENDUES POUR OBSERVER LEURS EFFETS À L'ÉCHELLE DES MASSES D'EAU OU DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

Si le lien entre les actions et l'évolution des pressions est évident à l'échelle des sites concernés par des travaux, l'impact sur le fonctionnement plus global des masses d'eau reste peu observable. L'évolution des pressions à cette échelle est le plus souvent peu observable à ce stade. Sur les territoires étudiés, les indicateurs DCE, en particulier les indicateurs de qualité biologique (poissons : IPR, macroinvertébrés : IBG/I2M2) montrent peu d'évolution sur la période étudiée, soit globalement depuis les années 2010.

Exemple de caractérisation des pressions exercées sur les milieux aquatiques sur le bassin de la Dore



Exemple de représentation de localisation, de la typologie et du taux de réalisation des actions de restauration des milieux aquatiques sur le bassin de la Cisse



Les taux indiqués correspondent aux taux de réalisations des actions préconisées dans le cadre du Contrat de Bassin (CT) 2009 – 2015 et de l'avenant au Contrat Territorial 2017 - 2021

Ce constat est essentiellement attribué à une étendue encore insuffisante à ce stade des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau, relativement au linéaire total altéré à l'échelle des masses d'eau. Le développement de ces travaux est contraint par plusieurs facteurs :

- + **L'acceptabilité des travaux par les propriétaires riverains.** Les opérations se sont souvent inscrites dans une logique d'opportunité au gré des accords obtenus auprès de ces derniers, ne permettant pas ainsi d'appliquer une logique de mise en œuvre sur des secteurs prioritaires identifiés dans une stratégie territoriale, sur la base des diagnostics préalables. De manière générale, les maîtres d'ouvrage constatent ce travail de sensibilisation et de négociation avec les propriétaires a été très important et très chronophage au cours des premières opérations. Avec le temps, ces opérations et ceux qui les portent sont mieux reconnus. Les premiers travaux font office d'opérations témoins permettant de mieux communiquer auprès des autres propriétaires. Cela constitue un contexte plus favorable, qui permet d'envisager des démarches plus fluides et plus rapides à l'avenir.
- + Des opérations lourdes en termes de travaux, qui nécessitent des **moyens financiers et humains** importants pour le pilotage et la mise en œuvre. Compte tenu des moyens à disposition des structures porteuses, un échelonnement des actions dans le temps est nécessaire.

UNE THÉMATIQUE ASSAINISSEMENT FAIBLEMENT CORRÉLÉE AVEC LES DÉMARCHES CONSACRÉES À LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES LIMITANT LE SUIVI DES ACTIONS, PRESSIONS ET IMPACTS

La gestion du grand cycle de l'eau et celle du petit cycle de l'eau apparaissent très cloisonnées, tant du point de vue de l'organisation avec des structures compétentes distinctes entre ces deux champs d'intervention, avec le plus souvent sur les 5 territoires étudiés :

- une compétence de gestion des systèmes d'assainissement exercée par les EPCI-FP, voire les communes ;
- une compétence de gestion des milieux aquatiques transférée à des syndicats de bassin versant.

Dans le fonctionnement, cela se traduit souvent par un manque de communication et d'articulation entre ces politiques locales, pour la programmation opérationnelle des actions, et pour le suivi et l'analyse globale de l'impact conjugué de ces dernières. A titre d'exemple, des syndicats regrettent de ne pas avoir connaissance, et donc de visibilité sur les travaux consacrés à l'amélioration de systèmes d'assainissement, ainsi qu'aux données de suivi de leur fonctionnement. Ce partage permettrait, le cas échéant, d'apprécier les synergies ou les antagonismes vis-à-vis de leurs propres actions, et par ce biais d'évaluer l'efficacité des actions sur la qualité des milieux aquatiques.

Les démarches d'amélioration des systèmes d'assainissement apparaissent ainsi difficiles à apprécier globalement à l'échelle d'un territoire. Si les données relatives aux stations d'épuration sont disponibles, celles relatives au fonctionnement des réseaux de collecte et de transferts sont plus difficiles d'accès. Or, ce sont les rejets directs depuis ces derniers (mauvais branchements, surcharges, fuites...) qui apparaissent comme l'un des enjeux principaux dans les années à venir.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT ET DE SUIVI SUR LE VOLET GESTION QUANTITATIVE QUI EST RÉCENT ET TRÈS HÉTÉROGÈNE SUR LES TERRITOIRES

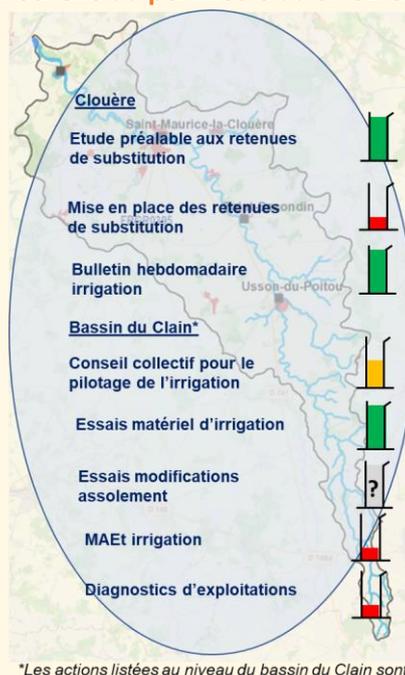
Le volet gestion quantitative se structure plus particulièrement au sein des structures porteuses à la fois démarches opérationnelles et de SAGE (Vie et Jaunay, Dore), en lien avec l'approche plus transversale de ces structures et les perspectives d'encadrement des usages au travers de l'outil SAGE.

Dans la plupart des territoires, les actions engagées jusqu'à présent se sont essentiellement axées, le cas échéant, sur la sensibilisation et la communication. L'impact observé est très limité. Les évolutions des usages et des prélèvements par les différentes catégories d'activités (domestique, industrie, agriculture) sont très limitées, voire augmentent dans certains cas.

Comme d'autres de manière générale, plusieurs territoires étudiés sont engagés dans des démarches d'état des lieux, de diagnostic et de programmations d'action pour la gestion quantitative de la ressource en eau : études « Hydrologie Milieux Usages Climat » (HMUC), élaboration de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Ces démarches constituent un préalable nécessaire à la définition d'objectifs, d'encadrement des usages et d'engagement d'actions pour assurer la conciliation des activités humaines avec les besoins en eau des milieux.

Dans certains cas, les démarches consacrées à la gestion quantitative de l'eau sont engagées à une échelle supérieure à celle des actions consacrées à la gestion des milieux aquatiques (Cisse, Clouère). Cela rend difficile l'analyse de l'articulation entre ces démarches, considérant que les actions de gestion quantitative sont le plus souvent globales et non localisées.

Exemple de représentation des actions liées à la gestion quantitative et de leur niveau de réalisation sur le bassin de la Clouère et à l'échelle du périmètre du SAGE Clain



2.2 La cohérence et la complémentarité entre les différentes politiques, démarches, outils techniques, financiers et réglementaires de gestion de l'eau à l'échelle des territoires

DES ACTIONS FINANÇÉES PAR L'AGENCE COHÉRENTES AVEC LES INTERVENTIONS RÉGLEMENTAIRES, TOUTEFOIS UNE IMPLICATION DES SERVICES DECONCENTRÉS DE L'ETAT HÉTÉROGENE EN FONCTION DES TERRITOIRES

Sur les 5 territoires analysés, les actions définies pour agir sur les pressions exercées sur la ressource en eau s'inscrivent directement dans les cadres réglementaires identifiés (périmètre de protection captages, zone vulnérable nitrates, plans d'actions opérationnel territorialisé...).

Même si certaines actions déployées financées par l'Agence ne sont pas inscrites dans des démarches contractuelles, la majorité de ces dernières s'inscrivent dans les contrats territoriaux à l'échelle des bassins-versants. Au regard de leur processus de définition visant à élaborer un diagnostic et à veiller à la conformité réglementaire des actions définies, les actions inscrites dans des démarches contractuelles demeurent globalement cohérentes avec les interventions réglementaires.

La participation des agents des Directions Départementales des Territoires à l'élaboration des contrats permet ainsi de veiller à la bonne prise en compte de la réglementation.

La principale incohérence constatée auprès des territoires étudiés concerne plus spécifiquement l'application de loi climat et résilience limitant la suppression d'ouvrage.

Si la cohérence des interventions réglementaires et celles financées par l'Agence n'est pas à remettre en question, le niveau des synergies observées localement est hétérogène. Sur certains territoires, le niveau d'implication des services de l'Etat se traduit par une implication forte avec une posture proactive (ex : appui à l'émergence de contrats territoriaux sur la Dore ; volonté de déployer une zone soumise à contrainte environnementale sur l'ensemble des drains du Coglais) pour le suivi et déploiement des actions. Cette implication peut être plus faible dans d'autres territoires avec des pressions similaires.

Cette différence de niveau d'implication demeure assez liée aux priorités d'intervention des services de l'Etat sur les territoires, mais également des ressources humaines disponibles.

DES ARTICULATIONS AVEC LES AUTRES POLITIQUES TERRITORIALES LOCALES (URBANISME, CLIMAT, ALIMENTAIRE...) QUI NE SONT PAS SUFFISAMMENT DÉVELOPPÉES

L'articulation des actions financées par l'Agence et celles déployées par les collectivités territoriales pouvant avoir un impact direct ou indirect sur la ressource en eau (aménagement du territoire, adaptation au changement climatique, développement économique...) demeure globalement faible sur les territoires d'étude, hors Drains du Coglais.

La compréhension de l'intérêt du renforcement des synergies entre les actions financées par l'Agence et les autres politiques publiques territoriales afin de mobiliser des leviers complémentaires pour faciliter le déploiement des actions émerge progressivement, sans pour autant être systématique.

Plusieurs limites à la mise en place de ces synergies ont notamment été identifiées :

- + un portage politique de la structure porteuse pas suffisamment fort pour embarquer les autres collectivités territoriales dans des approches partenariales ;
- + des compétences d'animation transversale et territoriale peu développées pour réellement faire le lien entre les actions liées à l'eau et d'autres politiques publiques dans une logique de projet territorial ;
- + un contexte politique pas favorable au rapprochement des structures et à l'émergence de projets communs.

Si le renforcement des synergies entre les actions financées par l'Agence et les autres politiques territoriales peut susciter un intérêt mesuré localement, certains territoires mobilisent progressivement les politiques territoriales des collectivités locales comme des « relais » pour assurer le portage et le déploiement de leurs actions. Au-delà de la formalisation de partenariats avec les collectivités concernées, ces synergies se traduisent concrètement par :

- + la participation à l'élaboration de documents de planification territoriale (SCOT, PLUi) permettant d'affiner et de définir des orientations sur la thématique de l'eau plus ambitieuses par rapport à la réglementation ;
- + l'inscription d'actions liées à l'eau dans les démarches PCAET renforçant indirectement les actions déjà financées par l'Agence (ex : Drains du Coglais et Vie Jaunay) ;
- + le renforcement des liens entre plans alimentaires territoriaux et l'accompagnement à une agriculture moins impactante sur la ressource en eau (ex : Drains du Coglais).

Si ces synergies ont pu être observées, elles sont peu généralisées au regard des limites déjà évoquées. Par ailleurs, si elles permettent de favoriser une dynamique territoriale globale entre acteurs locaux, leur mise en place récente ne permet pas encore d'avoir suffisamment de recul pour caractériser leur contribution à l'évolution des pressions observées localement.

DES SYNERGIES ET ARTICULATIONS AVEC LES SAGE VARIABLES EN FONCTION DES TERRITOIRES

Au-delà du caractère opposable des dispositions du SAGE qui permet de faire systématiquement référence à ces derniers dans le déploiement d'actions sur la ressource, le niveau d'articulation entre ces derniers et les cadres d'actions sur l'eau sont assez hétérogène.

Deux grands cas de figure ont été observés suite aux analyses territoriales :

- + une articulation forte entre le SAGE et les actions définies dans le cadre des contrats lorsque la structure porteuse et l'animation sont communes. Cette articulation se traduit par des instances de pilotage complémentaires et un positionnement du cadre d'intervention des contrats comme vecteur d'opérationnalisation des orientations stratégiques du SAGE (ex : Vie et Jaunay) ;
- + une articulation ponctuelle dans le cadre de projets communs permettant de structurer une action commune visant à opérationnaliser les orientations stratégiques du SAGE (ex : Drains du Coglais) ;
- + une articulation formelle se caractérisant principalement par une logique de suivi des travaux respectifs déployés dans le cadre du SAGE ou des actions financées par l'Agence, notamment dans les contrats (ex : Cisse, Clouère).

Si les orientations du SAGE demeurent systématiquement prises en compte, ces différents niveaux d'articulation induisent des approches différentes localement. La forte articulation entre un SAGE et une démarche contractuelle permet de renforcer l'approche transversale des enjeux liés à l'eau en favorisant notamment des approches multithématiques (ex : Vie et Jaunay, Dore), mais également une meilleure compréhension et coordination des acteurs d'un bassin-versant de l'amont à l'aval.

DES INTERVENTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES QUI DEMEURENT COMPLÉMENTAIRES À CELLES DE L'AGENCE

L'analyse des 5 territoires a mis en évidence une forte complémentarité des cadres d'intervention sur la thématique de l'eau entre les interventions des Régions et les actions financées par l'Agence. Le partage d'objectifs stratégiques communs pour la préservation et l'amélioration de la ressource eau permet ainsi de définir une cohérence des actions respectivement déployées. Concrètement, le programme Re-sources financé par la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit pleinement dans le cadre des démarches contractuelles de l'Agence.

Cette cohérence se traduit également par le co-financement d'actions par la Région et l'Agence pour limiter les pressions exercées sur la ressource en eau. En fonction des régions, ce cofinancement peut concerner plusieurs thématiques : milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative.

Bien que moins nombreuses, les actions financées par les départements sur la ressource en eau s'inscrivent généralement dans les cadres d'intervention de l'agence (contrat) et sont complémentaires à celles déployées par l'Agence.

2.3 La contribution de la gouvernance, de l'animation et de la communication dans les résultats obtenus

DES MODALITÉS DE GOUVERNANCE COMMUNES À L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES ET RÉPONDANT AUX BESOINS DE SUIVI DES ACTIONS

Les modalités de gouvernance pour suivre et déployer les actions financées par l'Agence restent communes à l'ensemble des territoires. Elles se structurent au travers d'un comité de pilotage pour la prise de décisions stratégiques et un comité technique ou thématique pour le suivi des actions plus opérationnelles.

Cette structuration de la gouvernance permet d'instaurer des instances de pilotage favorables à la formalisation de dynamiques de travail en matière de suivi des actions, pressions et impacts sur les milieux.

Pour autant, si la participation des acteurs aux instances de pilotage peut être variable en fonction des territoires et constitue un point faible, c'est bien la logique de pilotage qui nécessite d'être réinterrogée.

Dans la majorité des cas, l'instance de gouvernance s'inscrit dans une logique de suivi technique des actions plutôt que dans une réflexion globale de projet territorial permettant notamment de faire le lien directement avec les autres politiques territoriales existantes. Cette limite reste liée à plusieurs facteurs dont :

- + Une mobilisation difficile d'acteurs externes aux actions financées, mais dont les actions ont un impact direct sur la ressource (coopératives agricoles, industries...). Dans bien des cas, le périmètre d'intervention de certains acteurs dépasse celui du bassin-versant.
- + Une implication des élus pas suffisamment forte pour recentrer les instances de gouvernance comme lieu de discussion stratégique sur l'eau à l'échelle du territoire.
- + Une approche projet et suivi de travaux structurant les réflexions et le pilotage.

UNE ANIMATION TERRITORIALE INDISPENSABLE AU DÉPLOIEMENT DES ACTIONS, NOTAMMENT SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET L'AGRICULTURE

L'animation territoriale se caractérise par plusieurs missions déployées pour favoriser la conception, le déploiement et le suivi des actions. Elle permet ainsi de mobiliser plusieurs leviers tels que la concertation, la sensibilisation, la communication, l'expertise technique, la coordination de travaux au service des objectifs de préservation de la ressource en eau.

Au travers de ces différents leviers mobilisés, l'animation territoriale constitue une fonction indispensable à l'opérationnalisation des actions en complément des autres cadres d'intervention portés par d'autres acteurs (Etat, collectivités territoriales, associations). Si le cadre réglementaire permet d'imposer une évolution des pratiques, l'articulation avec une animation territoriale permet d'accompagner les acteurs locaux dans cette transition. A titre d'exemple, l'accompagnement des collectivités territoriales pour la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires en démontrant l'intérêt de pratiques alternatives a permis à ces dernières d'anticiper l'application de la Loi Labbé.

L'animation joue un rôle également indispensable dans l'évolution des pressions exercées sur les milieux aquatiques sur plusieurs territoires étudiés. Les opérations d'effacement d'ouvrage ou de restauration de milieux sur des parcelles privées ne pourraient être déployées sans une animation permettant de convaincre les propriétaires privés de l'intérêt des travaux. A cet égard, les opérations de restauration des continuités écologiques spontanées chez les particuliers demeurent relativement faibles. Par l'appui à la concrétisation des projets, l'animation contribue à l'émergence de réalisations qui sont le plus souvent favorables à l'évolution des pressions exercées sur les milieux aquatiques.

Sur le volet agricole, si l'évolution des pressions et des impacts n'est pas significative sur la majorité des territoires étudiés, il convient de ne pas omettre l'importance de l'animation en matière d'émergence de dynamique collaborative avec la profession agricole. Elle permet d'initier le déploiement d'actions avec les agriculteurs (engagements MAEC, participation des agriculteurs à des groupes de travail...). Sur les territoires sans animation agricole (ex : Cisse sur la période du second contrat territorial), l'engagement en matière d'action demeure faible, voire inexistant. Bien que la pertinence des actions déployées à l'égard des enjeux identifiés peut être questionnable, le rôle de l'animation pour mobiliser et impliquer les agriculteurs dans des actions nouvelles demeure indispensable.

POUR AUTANT UNE LOGIQUE D'ANIMATION QUI S'INSCRIT PLUS DANS UNE LOGIQUE « TECHNIQUE » AU DÉTRIMENT D'APPROCHES TRANSVERSALES ET TERRITORIALES

Si l'animation territoriale est nécessaire pour déployer des actions contribuant à l'évolution des pressions, l'efficacité de l'approche employée peut être interrogée à l'égard des résultats observés, notamment sur le volet pollutions diffuses agricoles. En effet, un déploiement d'actions grâce à l'animation ne signifie pas pour autant une efficacité et un impact immédiat.

Telle que déployée, l'animation s'inscrit plus particulièrement dans une approche technique et opérationnelle qui par son expertise doit faire émerger et déployer des actions.

L'approche territoriale entendue ici par la capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la perspective d'un projet global et pas uniquement à l'échelle d'action n'a pas été observée, à l'exception du territoire des Drains du Coglais. Afin de pérenniser son intervention sur le long terme, l'animation s'inscrit dans une approche transversale mobilisant à la fois les leviers du foncier, l'aménagement du territoire, la valorisation des productions économiques locales, la transmission-installation agricole.

Au final, le déploiement de l'animation reste principalement ciblé dans une logique technique opérationnelle qui est certes nécessaire, mais ne permet pas entièrement de réorienter et requestionner les cadres d'actions déployés lorsque les résultats et impacts escomptés ne sont pas atteints.

2.4 Synthèse

UN LIEN RÉALISATIONS-RÉSULTATS-IMPACTS NON VISIBLE A L'ÉCHELLE BASSIN-VERSANT EN RAISON D'UNE TROP FAIBLE AMPLEUR DES RÉALISATIONS

Les interventions déployées en faveur de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau ne sont pas récentes à l'échelle des territoires et s'inscrivent dans des dynamiques d'actions initiées depuis plus de 30 ans, notamment sur les milieux aquatiques, les pollutions diffuses et l'assainissement.

Si le lien réalisations-résultats-impacts peut être difficile à appréhender au regard des caractéristiques propres aux milieux physiques concernés, le regard historique des premières interventions thématiques déployées jusqu'à aujourd'hui permet d'apporter des enseignements sur la logique d'efficacité.

A cet égard, il a été observé que cette logique demeure bien effective, mais uniquement sur des échelles d'analyse très fine. La dynamique d'actions historiques sur le territoire des Drains du Coglais a bien permis une diminution de la concentration en nitrates. De même, sur certains tronçons de cours d'eau, la concentration des travaux de restauration permet bien de faire évoluer significativement les indicateurs de pression (ex : REH). Si la caractérisation de la contribution de chacune des actions reste difficile à isoler faute d'un suivi fin, elle permet toute de même de démontrer que sur des secteurs localisés avec une concentration des réalisations, les interventions se traduisent par des résultats et impacts concrets.

Pour autant, à l'échelle des bassins-versants au sein desquels sont structurés les objectifs à atteindre, les résultats et impacts sont peu significatifs. Cette situation, en particulier pour les milieux aquatiques, signifie que les réalisations déployées sont de trop faible ampleur pour que les résultats et impacts soient visibles à l'échelle de la masse d'eau. La dilution des interventions sur un bassin-versant principalement en fonction des opportunités de réalisation constitue un frein à l'efficacité globale des actions. La faible implication des agriculteurs dans des mesures ambitieuses constitue également une limite pour diminuer les pollutions diffuses agricoles.

En ce sens la logique réalisations-résultats-impacts n'est pas à remettre en question puisqu'il a été démontré que cette dernière fonctionne à des échelles localisées. C'est bien l'ampleur des réalisations qui constitue un facteur limitant.

UNE OPTIMISATION DES ACTIONS DÉJÀ DÉPLOYÉES QUI NE PERMET PAS DE QUESTIONNER GLOBALEMENT LES STRATÉGIES D'INTERVENTION DANS UNE LOGIQUE D'EFFICACITÉ

Sur la majorité des territoires observés qui disposent d'un historique d'intervention, l'évolution des actions déployées pour répondre aux objectifs DCE se traduit le plus souvent par une optimisation et un ajustement des actions menées.

L'optimisation des actions uniquement d'un point de vue thématique est particulièrement visible sur le volet pollutions diffuses d'origine agricole. L'accompagnement technique au changement de pratiques constitue le principal levier d'intervention (MAEC, diagnostic agricole, groupe de travail commun...) depuis 30 ans alors que l'atteinte de nouveaux gains en matière de résultats semble de plus en plus difficile à atteindre.

Ces optimisations à l'échelle de la conduite des actions malgré des résultats similaires, traduisent plus globalement une difficulté à requestionner et redéfinir le cadre stratégique des interventions déployées. Si le développement d'approche multithématique est promu par l'Agence depuis le 10ème programme, les niveaux d'avancement des territoires sur ce type d'approche sont encore hétérogènes. Dans le cadre d'approche multithématique, la juxtaposition de volets d'interventions (ex : milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative) prédomine avec une reprise des précédentes actions et modes opératoires sans pour autant définir une approche transversale entre ces dernières. A cet égard, la définition de stratégie territoriale et projet de territoire permettant de structurer les interventions opérationnelles est peu observable dans la majorité des contrats étudiés. Le périmètre abordé dans le cadre des instances de gouvernance concerne majoritairement le pilotage et le suivi opérationnel des actions.

Cette difficulté de s'inscrire dans une posture plus stratégique questionnant la pertinence des modes opératoires dans une optique d'efficacité s'explique par : une confusion sur la notion de stratégie territoriale et projet de territoire localement qui reste le plus souvent perçue comme un simple plan d'actions territorialisées ; une animation territoriale et transversale qui reste faible par rapport à l'animation technique ; un ancrage historique de l'intervention des structures porteuses dans leurs compétences historiques complexifiant l'investigation et la légitimité d'intervention sur de nouvelles thématiques de manière transversale ; un portage politique pour susciter l'engagement des autres acteurs (ex : collectivités) pas assez développé ; une difficulté à mobiliser de nouveaux acteurs dans les instances de gouvernance et pouvant apporter des expertises et leviers d'intervention complémentaires ; des démarches évaluatives de contrats s'apparentant plus à une logique de rapportage à l'égard des financements reçus plutôt qu'une étape d'interrogation des principes d'interventions déployés, notamment sous l'angle de la pertinence.

Ces différents éléments contraignant la capacité à redéfinir la stratégie d'intervention sur les territoires, induisent ainsi la prédominance d'une logique d'optimisation dont l'efficacité semble limitée au regard de l'évolution des indicateurs d'impacts à l'échelle des masses d'eau. De même, le manque d'ampleur des réalisations citées plus haut paraît difficile à atteindre en s'appuyant uniquement sur un ajustement des actions actuelles.

DES ACTIONS, TRAVAUX REPOSANT SUR UNE BASE VOLONTAIRE ET QUI ATTEIGNENT LEURS LIMITES SANS MOBILISATION DE LEVIERS COMPLÉMENTAIRES

La majorité des actions déployées sur le champ de l'eau repose une base volontaire. En ce sens, l'animation déployée sur les territoires est déterminante afin de sensibiliser et convaincre les principales cibles concernées. Si l'animation après plus de 10 ans de mise en place a permis la mobilisation d'acteurs se traduisant notamment par des réalisations effectives, la capacité à embarquer dans des actions de plus grande ampleur et plus ambitieuses est à ce stade difficile au regard du caractère volontaire des démarches.

Même si les actions proposées demeurent pertinentes, leur mobilisation dépend fortement de la volonté d'implication des acteurs de terrain.

Pour autant, au regard de cette limite, cette approche volontaire peut être complétée par d'autres leviers d'intervention, qui sur certains territoires étudiés, ont permis de faciliter la mobilisation des acteurs avec des résultats identifiables.

Si le levier coercitif ne peut être envisagé comme l'unique solution au regard de son acceptation sociale et politique difficile, son articulation avec l'approche volontaire sur les territoires présentant des enjeux de dégradation forts est à considérer pour inverser la stagnation des dynamiques observées. Cette articulation a été décisive sur le territoire des Drains du Coglais pour impliquer et mobiliser sur le long terme les agriculteurs.

Par ailleurs, l'approche volontaire de l'Agence peut également s'appuyer sur le renforcement de l'articulation des actions déjà menées avec celles déployées par l'ensemble des collectivités locales. Ces synergies sont peu développées alors qu'elles constituent des relais potentiels mobilisant des leviers complémentaires (aménagement du territoire, valorisation économique d'une agriculture respectueuse de la ressource en eau, maîtrise foncière...) indispensables à la mise en place d'approches transversales et territoriales.

3 LES LIMITES ET LES DIFFICULTÉS DE L'EXERCICE

La présente démarche évaluative a composé avec un certain nombre de limites et de difficultés, sur le plan fondamental et sur le plan de la mise en œuvre. Ces dernières sont à considérer dans l'interprétation des analyses produites et des recommandations formulées.

3.1 Des limites techniques liées à la complexité de fonctionnement des milieux aquatiques

De manière fondamentale, la limite de l'exercice tient à la complexité de fonctionnement des milieux aquatiques et de la connaissance de celui-ci. Le fonctionnement des milieux dépend de qualité conjuguée de leurs différentes composantes : lit, berges, ripisylve, annexes hydrauliques, continuité, qualité des eaux, hydrologie, etc. Cette qualité dépend ainsi de nombreux facteurs qui influencent ces différentes composantes. Par ailleurs ces composantes dépendent de facteurs propres au milieu lui-même, mais dépendent plus largement de l'ensemble des pressions qui s'exercent sur le bassin versant du cours d'eau.

Cette multiplicité des facteurs implique une analyse complexe de l'influence cumulée de ces facteurs et du niveau de contribution de chacun dans la dégradation ou l'amélioration du milieu. Pour cette même raison, il n'est pas possible techniquement de dimensionner de manière exacte le niveau d'action nécessaire et suffisant pour atteindre les objectifs fixés. Une marge d'incertitude est à considérer, et implique d'intervenir de manière itérative sur les milieux, en alternant des phases de mise en œuvre et de bilan, pour mesurer progressivement l'impact des actions engagées.

3.2 L'inertie de réponse des milieux qui limite la visibilité des résultats des actions les plus récentes

En écho à la complexité de fonctionnement, une inertie des milieux est observée en réponse aux actions engagées. Le niveau de cette inertie dépend du type de milieu et du contexte local. Pour les cours d'eau, cette inertie concerne :

- + Le délai nécessaire de rétablissement de la dynamique et du fonctionnement du milieu suite aux opérations réalisées sur l'hydromorphologie. Ce délai dépend des caractéristiques intrinsèques du milieu. Il peut être considéré de l'ordre de quelques années.
- + Le délai nécessaire à l'évolution de la qualité des eaux en réponse aux actions visant à réduire les apports et les transferts de pollution. Là encore, ce délai peut être très variable. Il peut être plus immédiat quand cela concerne des rejets ponctuels, et plus lent lorsque cela concerne des rejets diffus (temps de transferts, stockage/relargage dans les sols et les sédiments...).

Pour les nappes, les délais peuvent varier de manière encore plus importante. L'évolution dépend des caractéristiques pédologiques et hydrogéologiques du territoire. Celles-ci conditionnent les temps de transfert de la surface vers les nappes souterraines. Ces temps peuvent être très longs, de l'ordre de 10 ans, 15 ans ou plus, ou plus courts en cas de voies de circulation rapide (fissures...).

Cette inertie et le décalage qu'elle induit entre actions et observation des résultats ajoutent à la complexité d'appréciation de la relation entre ces derniers, particulièrement pour les actions les plus récentes, parallèlement aux autres constats réalisés : absence ou manque d'ampleur des actions, limites des suivis mis en place, etc.

3.3 La disponibilité et l'accessibilité des données

Données indisponibles sur les territoires

La disponibilité et l'accessibilité a fortement conditionné les analyses produites pour caractériser l'impact des actions sur les pressions et l'évolution de la qualité. Cette difficulté a en particulier été rencontrée pour les informations relatives à l'amélioration des systèmes d'assainissement, collectifs et non collectifs, et à leur suivi (rejets de STEP, déversements des réseaux...). Ce constat a plusieurs explications :

- la multiplicité des acteurs intervenant dans la gestion des systèmes d'assainissement (EPCI-FP, communes) à l'échelle de chaque territoire, et le manque de centralisation des données,
- des données plus accessibles pour les stations d'épuration mais plus complexes à obtenir sur le fonctionnement des réseaux,
- des systèmes de bancarisation des données existants (SISPEA), mais qui restent insuffisamment renseignés,
- des structures gestionnaires de taille limitée qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour bancariser ces données

Il est à noter que la difficulté d'accès à ces informations est constatée par les gestionnaires de milieux aquatiques eux-mêmes.

La description des actions engagées dans le cadre des contrats territoriaux apparaît plus simple dans la mesure où celle-ci s'inscrit dans une démarche coordonnée à l'échelle de territoires homogènes, et font l'objet, dans ce cadre, de suivis formalisés et de bilans réguliers. Par comparaison, la collecte d'informations sur les autres projets locaux est apparue globalement plus complexe quand le portage est partagé par un grand nombre d'acteurs sur le territoire (manque de centralisation), et ne font pas l'objet de modalités de suivi bien formalisées.

Limites des suivis et des indicateurs mis en place

L'appréciation de l'impact des actions a été également contraint par les modalités de suivi et les types d'indicateurs mis en place sur chacun des territoires. Il a été globalement observé qu'un nombre limité d'indicateurs sont mis en place aux côtés du niveau de réalisation pour le suivi des programmes. Comme observé dans les constats, certains territoires ont initié la mise en place d'indicateurs spécifiques pour le suivi local de l'évolution des pressions. Ces initiatives restent cependant limitées à certaines thématiques : suivi des pressions physiques sur les milieux ou suivi des pressions sources de pollutions diffuses. Parfois ces suivis restent insuffisamment actualisés et ne permettent de pas de figurer l'évolution des pressions dans le temps.

A défaut d'indicateurs locaux complémentaires, l'appréciation des résultats est établie à partir des suivis réalisés dans le cadre de la DCE. Ce réseau de suivi est cependant conçu pour mesurer, sur des points de référence spécifiques, les paramètres de qualification de l'état global des masses d'eau. Ce réseau n'est pas toujours en mesure d'observer l'impact d'actions engagées ponctuellement.

3.4 Vision globale et vision locale

Chaque étude de territoire a souligné l'écart entre la vision globale de l'évolution des pressions et de la qualité et la vision locale de l'efficacité des actions engagées. Cet écart est constaté :

- + Du point de vue du suivi des indicateurs techniques. En lien avec les limites évoquées précédemment, les indicateurs de suivi à grande échelle ne sont parfois pas en mesure d'observer l'impact des actions engagées localement, qui sont pourtant réelles et mesurables quand des suivis complémentaires sont réalisés au droit des sites concernés.
- + Du point de vue de la perception des acteurs. Par leur ancrage local et leur connaissance fine du territoire, les acteurs locaux perçoivent parfois différemment l'efficacité et l'impact des actions engagées, par rapport à la situation vue au travers de la seule lecture des indicateurs techniques. Ce regard local est cependant à relativiser car il peut être pertinent au regard de la connaissance du contexte local, mais peut aussi traduire une volonté naturelle de (sur)valoriser la dynamique et l'action locale.

3.5 Les échelles d'intervention

La caractérisation des actions est plus difficile à établir quand le périmètre d'intervention du programme concerné est différent de celui du territoire étudié. Notamment quand ce périmètre d'intervention est large et qu'il concerne des actions globales. Dans ce cas, la part des actions qui bénéficient au territoire étudié et l'impact local de ces dernières peut être complexe à établir. Cette difficulté a par exemple été constatée pour apprécier l'impact des actions du contrat territorial de gestion quantitative établi à l'échelle de l'ensemble du bassin du Clain, sur le territoire d'étude considéré à l'échelle du seul bassin de la Clouère.

4 RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont formulées à partir des constats établis sur les 5 territoires étudiés, sur la base des éléments techniques et des échanges réalisés avec les acteurs locaux (entretiens individuels et comités de pilotage locaux), tout en s'inspirant également de retours d'expérience plus généraux dépassant le cadre des territoires étudiés.

Ces propositions sont structurées autour de quatre recommandations stratégiques corrélées aux principaux constats préalablement établis.



Recommandation 1 : Renforcer l'approche globale dans une perspective de stratégie territoriale

Rappel des grands constats évaluatifs	Modalités opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une articulation entre les différents volets à renforcer dans la mise en œuvre ▶ Des actions qui restent dispersées sur les territoires 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Inscrire le déploiement du contrat dans une logique de projet territorial <ul style="list-style-type: none"> - Définir une doctrine interne à l'Agence sur la notion de stratégie territoriale ou de projet de territoire en faveur de la ressource en eau - Renforcer les articulations avec les collectivités locales pour assurer des synergies avec les autres politiques locales : PCAET, PAT, assainissement, aménagement du territoire... - Combiner plusieurs leviers d'actions (accompagnement technique, maîtrise foncière, développement économique de filières...) avec les collectivités locales pour soutenir le déploiement des actions 2) Définir des stratégies afin de prioriser et de combiner les actions nécessaires, pour répondre de manière conjuguée à l'ensemble des pressions subies sur les bassins prioritaires (principe déjà promu par l'agence de l'eau dans son 11ème programme) 3) Veiller à apporter des réponses à l'ensemble des enjeux de gestion des milieux aquatiques, au sein de programmes multithématiques ou dans le cadre de programmes complémentaire : <i>Restauration physique, réduction des pollutions ponctuelles et diffuses, réduction des transferts, zones humides, gestion quantitative...</i> 4) Développer l'animation dans une logique territoriale pour décroisonner les démarches thématiques, renforcer les articulations et les synergies entre ces dernières 5) Favoriser un co-portage étendu des programmes d'actions par plusieurs maîtres d'ouvrage afin de favoriser l'appropriation des enjeux et l'implication opérationnelle des acteurs



Recommandation 2 : Accompagner l'évolution agricole avec d'autres leviers

Rappel des grands constats évaluatifs	Modalités opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une absence d'évolution significative vis-à-vis de la réduction des pressions agricoles ▶ Manque d'adhésion aux démarches de lutte contre les pollutions diffuses ▶ Engagement trop partiel pour induire une amélioration globale et suffisante à l'échelle des masses d'eau 	<p>1) Articuler l'accompagnement technique des exploitations avec d'autres leviers (filiales à bas-intrants, foncier...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les potentialités d'appui au développement de filiales adaptées pour les productions à bas niveaux d'intrants avec la profession agricole et avec les collectivités (PAT...) - Renforcer l'articulation avec les collectivités territoriales locales pour une gestion foncière sur les secteurs à enjeux (exemple : convention de partenariat avec la SAFER pour la veille foncière) <p>2) Renforcer l'accompagnement technique sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et accompagner à la mise en œuvre de rotations dynamiques des cultures - Sensibiliser et accompagner à la couverture des sols (CIPAN...) - Orienter et accompagner dans les démarches de changement de systèmes agricoles



Recommandation 3 : Renforcer l'articulation entre les politiques locales d'assainissement des eaux usées et de gestion des milieux aquatiques

Rappel des grands constats évaluatifs	Modalités opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Difficultés à collecter des données homogènes sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement et sur les actions consacrées à ces derniers ▶ Manque de visibilité sur l'impact des systèmes d'assainissement ▶ Pas de possibilité pour les structures de bassin d'avoir une vision d'ensemble des pressions exercées sur les masses d'eau de leur périmètre 	<p>Un meilleur partage des informations apparaît comme un préalable nécessaire à une meilleure coordination entre les programmes consacrés à la gestion des systèmes d'assainissement et celles dédiées à la gestion des milieux aquatiques :</p> <p>1) Capitaliser la connaissance des systèmes d'assainissement sur les territoires : poursuivre la réalisation des schémas directeurs d'assainissement, mettre à jour des schémas de plus de 10 ans...</p> <p>2) Formaliser et partager les indicateurs de fonctionnement des systèmes d'assainissement les plus pertinents pour le suivi du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des critères de conditionnement des aides de l'Agence de l'eau à la mise à disposition des données - Identifier une sélection réduite des indicateurs les plus importants à renseigner et à partager (observatoire SISPEA) - Favoriser les échanges de données entre les structures gestionnaires « petit cycle » et « grand cycle » de l'eau pour le suivi global des actions menées <p>De manière plus générale, une coordination plus étroite des politiques locales du petit cycle de l'eau avec celles du grand cycle de l'eau est à assurer dans une logique de stratégie territoriale autour d'un objectif commun de bonne qualité des milieux (cf. recommandation n°1).</p>



Recommandation 4 : Systématiser une logique de suivi-évaluatif (réalisations, résultats, impacts) en amont des interventions

Rappel des grands constats évaluatifs	Modalités opérationnelles
<p>► Des suivis existants pas adaptés pour observer à l'échelle locale, et à plus court terme, l'impact et les résultats des actions engagées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Définir des indicateurs de réalisation et résultat (pressions, qualité) complémentaires aux indicateurs DCE, pour observer l'impact local des démarches engagées <ul style="list-style-type: none"> - Co-construire les indicateurs-clés de réalisation et de résultats avec les parties prenantes et partenaires - Exemples d'indicateurs pour la thématique milieux aquatiques <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Indicateurs de réalisation : mètres linéaires de cours d'eau restaurés, nombre d'ouvrages effacés...</i> ○ <i>Indicateurs de résultats : taux d'étagement, indicateur carhyce...</i> 2) Positionner le contrat territorial et ses instances comme l'outil centralisé de veille et de suivi de l'avancement des actions et de leurs impacts sur le bassin (toutes thématiques : milieux aquatiques, pollutions diffuses, dont AAC, gestion quantitative...) Préciser le cas échéant les modalités de partage, transmission et de formalisation des informations et données nécessaires, avec les parties prenantes 3) Tester des suivis sur des masses d'eau ou des secteurs spécifiques particulièrement dégradés sur certains paramètres, et où des programmes d'actions multithématiques ont été menés avec succès, afin d'en mesurer et d'en valoriser les résultats 4) Mettre à disposition des acteurs locaux un outil de bancarisation et de représentation cartographique des données de suivi



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN

